

# Reconquête des berges de Seine à Paris

Dossier de la rédaction de H2o  
October 2011

## Avis favorable de la commission d'enquête publique

La commission d'enquête vient de remettre son rapport final à la Ville de Paris, suite à l'enquête publique qui s'est déroulée pendant 73 jours, du 4 juillet au 14 septembre, portant sur le projet d'aménagement des berges de la Seine à Paris. Cette enquête a permis de recueillir de très nombreux avis du public, plus de 1 500, sur ce projet majeur de reconquête des berges qui vise à retrouver le lien au fleuve et à y favoriser le développement de nouveaux usages. Elle clôt une très large concertation qui s'est ouverte à l'été 2010, et qui a donné lieu à plus de vingt réunions publiques, à des ateliers participatifs et des travaux impliquant des jeunes de Paris et de la métropole.

Le projet présenté à l'enquête consiste à transformer la voie rapide de la rive droite en boulevard urbain, en créant 6 traversées piétonnes sécurisées par feux ; et sur la rive gauche, à la faveur de la fermeture à la circulation automobile entre le pont Royal et le pont de l'Alma, la requalification de ces 2,3 km soit près de 4,5 hectares pour des espaces publics supplémentaires pour les habitants de Paris et de la métropole et au-delà pour tous les visiteurs de la capitale.

La commission d'enquête, après avoir pris en compte l'ensemble des éléments portés à l'enquête, a émis dans son rapport un avis favorable au projet d'aménagement assorti de deux réserves et de huit recommandations. La première réserve porte sur "la réversibilité définie comme un retour à la fonctionnalité de circulation de la voie sur berge basse rive gauche". Cette réversibilité est d'ores et déjà intégrée dans les orientations du projet qui prévoit la "démontabilité" de l'ensemble des installations, le maintien de la chaussée existante qui restera ouverte aux véhicules de secours et d'entretien. Le projet envisage pour ce site d'en faire un lieu d'expérimentation et d'innovation urbaine, visant la modularité des installations, leur saisonnalité et leur renouvellement, sans figer les aménagements sur les berges. La seconde réserve concerne les aménagements envisagés au port du Gros Caillou et leur articulation avec la future zone de logistique fluviale et les fonctions liées à la navigation. La Ville a d'ores et déjà engagé un travail approfondi avec Ports de Paris et Voies Navigables de France afin de prendre en compte les contraintes d'usage des berges à des fins logistiques et destinées à la navigation, qui seront naturellement intégrées au projet. La délibération de déclaration de projet sera présentée au Conseil de Paris lors de sa séance des 12, 13 et 14 décembre prochains, avec l'intégration des recommandations et réserves de la commission d'enquête qui seront levées.

La Ville de Paris se réjouit de cet avis favorable, qui marque une étape décisive dans la mise en œuvre du projet de reconquête des berges très attendu des Parisiens et des amoureux de Paris, et permet la réalisation des travaux dans le premier semestre 2012 et l'ouverture au public dès l'été 2012, ainsi que le maire l'avait annoncé.

À

À Ville de Paris - Les Berges de Seine